

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion Administrative et Financière des Aides

171.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Expérimentation d'une classe spécifique en milieu ordinaire à destination d'enfants polyhandicapés - Subventions aux associations d'établissements médico-sociaux pour le transport scolaire.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Un projet de classe mutualisée en milieu ordinaire à destination d'enfants polyhandicapés a été initié par des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) : Decanis de Voisins (association ARAIMC), les Figuiers, les Tamaris (association UNAPEI AP), les Calanques, Côte Bleue (association ARI), et l'Envol (association APEAHM).

L'union régionale interfédérale des organismes privés à but non lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social (URIOPSS) a coordonné le projet en associant les différents partenaires concernés : l'Education nationale, l'Agence régionale de santé, la Ville de Marseille, la Maison départementale des personnes handicapées, et le Département.

Ce projet se concrétise par l'ouverture lors de la rentrée scolaire 2019-2020 d'une unité d'enseignement externalisé (UEE) à l'école primaire publique Mirabilis Audisio dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Il s'agit d'une classe spécifique en milieu ordinaire.

Les enfants des EEAP seront scolarisés à raison de deux demi-journées par semaine répartis en quatre groupes.

Le Département a été sollicité pour la prise en charge des transports scolaires de 19 enfants.

Or, les marchés actuels des transports scolaires ne permettent pas la prise en charge de ces enfants. En effet, les dispositions des marchés prévoient de transporter des élèves handicapés à partir de leur domicile, et non des élèves polyhandicapés hébergés dans un EEAP et scolarisés par demi-journée.

Cependant, la participation financière du Département aux transports de ces enfants polyhandicapés permettant de diminuer significativement le temps du trajet, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant global de 71 464 € pour l'année scolaire 2019-2020, aux quatre associations des EEAP présentées en annexe.

Ces subventions ont été calculées en fonction du nombre d'élèves transportés, des distances kilométriques et des jours de scolarité.

Ce projet expérimental, innovant et multi-partenarial d'une école inclusive s'inscrit dans le droit à la scolarisation pour tous.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL